

Promouvoir **l'ordinalité**

Défendre **les territoires**

Diversifier **les services**

Pour une Conférence des Bâtonniers
plus forte, plus influente,
en lien permanent avec les barreaux

Christophe BAYLE

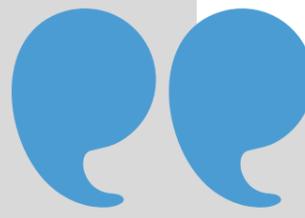
Candidat à la présidence de la
Conférence des Bâtonniers
2026-2027



www.christophebayle.fr

06.71.34.17.85





Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,
Mesdames et Messieurs les vice-Bâtonniers,

Depuis plusieurs années, j'ai le privilège de servir la profession aux côtés des bâtonniers et vice-bâtonniers, partageant avec eux les exigences et les défis quotidiens de l'ordinalité.

Cette expérience m'a conforté dans une conviction : la Conférence des Bâtonniers est l'institution qui pérennisera nos valeurs déontologiques, donc notre indépendance, ainsi que le maillage territorial de nos barreaux.

C'est pourquoi j'ai décidé de présenter ma candidature à la première vice-présidence le 27 juin prochain, pour la mandature 2026-2027.

La Conférence des Bâtonniers rassemble 163 barreaux et plus de 45 000 avocats ! Forte d'une telle légitimité sur tout le territoire français, elle doit assumer son influence et le respect des règles démocratiques : en prenant régulièrement des délibérations par son assemblée générale et en portant la voix des bâtonniers et vice-bâtonniers auprès des pouvoirs publics et des instances nationales.

La Conférence des Bâtonniers est puissante lorsqu'elle est forte politiquement !

Je suis convaincu que l'intelligence collective est notre meilleur atout. La Conférence des Bâtonniers doit être un espace de concertation et d'engagement, où chacun peut contribuer à l'élaboration des propositions. C'est en s'appuyant sur la richesse des expériences des bâtonniers et en favorisant leurs échanges réguliers avec les commissions que nous pourrons répondre efficacement aux défis qui nous attendent.

La Conférence des Bâtonniers doit aussi continuer à proposer des services et formations aux Ordres, ce qui constitue son ADN, en intensifiant son ouverture aux membres des Conseils de l'Ordre et aux représentants du jeune barreau pour transmettre l'ordinalité.

Je sais le quotidien des bâtonniers, qu'ils soient à la tête d'un barreau rassemblant des dizaines, des centaines ou des milliers d'avocats. Chacun doit pouvoir compter sur une Conférence des Bâtonniers accessible, réactive et engagée à ses côtés.

Ces propositions constituent les éléments principaux d'un programme qui s'est enrichi au fil de la campagne, grâce à nos discussions et à vos retours.

Mon engagement est avant tout celui de l'écoute et du dialogue, pour bâtir ensemble une Conférence des Bâtonniers à l'image de notre profession : solidaire, réactive et tournée vers l'avenir et l'attractivité de la profession d'avocat.

Dans les semaines à venir, et pendant tout mon mandat si vous me faites l'honneur de vos suffrages, je poursuivrai nos rencontres pour échanger et construire, avec vous et pour vous, une Conférence des Bâtonniers influente et efficace dont nous serons tous fiers !

Christophe Bayle



Un lobbying puissant pour une Conférence influente

Faire entendre la voix des bâtonniers, partout où les décisions sont prises

La Conférence des Bâtonniers ne doit pas se contenter de fournir des services aux Ordres mais elle doit assumer davantage son influence politique. Elle doit peser davantage dans le débat public.

La priorité est de donner plus de pouvoir à l'assemblée générale en la faisant voter avec une parfaite connaissance des sujets transmis en amont.

Gardons à l'esprit que notre Conférence rassemble l'intégralité des 163 barreaux de province dans l'Hexagone et Outre-Mer, soit plus de 45 000 avocats.

Forte d'une telle légitimité sur tout le territoire français, notre Conférence doit assumer son influence en prenant régulièrement des délibérations par la voix de son assemblée générale et en portant la voix des Ordres auprès des pouvoirs publics.

Voilà pourquoi je souhaite :

- **Redonner la parole aux bâtonniers et vices-bâtonniers** que vous êtes en vous accordant systématiquement une tribune de 30 minutes à chaque assemblée générale ;
- Organiser des assemblées générales **moins informatives et plus participatives** ;
- **Susciter des débats** sur les sujets d'actualité, avec un **ordre du jour transmis aux bâtonniers 15 jours avant** chaque assemblée générale ;
- **Faire voter les bâtonniers.**

Je suis convaincu que la Conférence des Bâtonniers est puissante lorsqu'elle est forte politiquement. C'est pourquoi je vous propose une **stratégie de lobbying au plan national et au plan local** :

1. Lobbying au plan national

- ✓ **Création d'une commission lobbying au sein de la Conférence**, répertoriant l'ensemble des députés, sénateurs et politiques influents connus des 163 barreaux. Il s'agira d'identifier puis de rencontrer régulièrement et avec vous les parlementaires et les décideurs politiques qui comptent dans ce pays. Pour être plus audible, la Conférence des Bâtonniers doit aussi structurer son réseau d'influence y compris avec les administrations régaliennes.
- ✓ **Lobbying auprès des administrations régaliennes**, en invitant par exemple le Directeur des affaires civiles et du sceau et le directeur des affaires criminelles et des grâces au bureau de la Conférence.
- ✓ **Création d'une commission Droit public de la Conférence des Bâtonniers**. Il est essentiel de traiter les réformes de la procédure administrative contentieuse, souvent laboratoires de réformes de procédure civile. Il importe aussi de nous faire davantage connaître du Conseil d'Etat, institution toujours plus influente dans l'élaboration de la règle de droit de façon générale, mais aussi dans l'évolution du statut de la profession d'avocat.

2. Lobbying au plan local, aux côtés des bâtonniers et vice-bâtonniers

- ✓ J'ai déjà œuvré à la création d'un lobbying politique local en rédigeant, avec la commission Territoires et initiatives des Ordres, une **convention de partenariat entre l'association des maires de France et la Conférence des Bâtonniers**. Il s'agit de garantir le maillage territorial et d'éviter toute disparition intempestive d'une juridiction ou d'un Ordre de province face aux vellétés de création d'ordres régionaux affirmées récemment au sein même de notre assemblée générale par le conseiller justice du Président de la République. L'objectif est d'unir les intérêts communs des maires et des bâtonniers pour éviter les déserts juridiques et judiciaires et d'établir un **contre-pouvoir local** en ce sens.
- ✓ Dans ce cadre, je propose d'institutionnaliser une **rencontre annuelle fortement médiatisée entre les bâtonniers et les maires** en province pour alerter sur l'état de la justice dans nos territoires, **avec l'appui des conférences régionales**. Cette rencontre permettra à chacun d'entre vous d'indiquer aux maires de votre ressort combien de greffiers et de magistrats manquent pour que votre juridiction locale fonctionne normalement. Je veux que cette journée annuelle de rencontre sur la justice locale fasse l'objet d'une communication massive dans les médias afin de faire pression sur les pouvoirs publics pour que la justice et nous autres avocats puissions travailler dans des conditions décentes.

Face aux réformes qui menacent notre profession, nos institutions, les justiciables et nos territoires, nous agirons !

Une Conférence force de proposition et d'action

Fédérer l'intelligence collective pour une voix forte et respectée

Notre Conférence possède, à travers ses bâtonniers et vice-bâtonniers en exercice, à travers son bureau et ses conférences régionales, un vivier d'expériences et donc de propositions inestimables. Je souhaite l'utiliser davantage, c'est pourquoi j'entends :

- ✓ Susciter auprès du bureau et de l'assemblée générale des **propositions de textes promouvant l'ordinalité et plus généralement l'exercice de la profession d'avocat.**
- ✓ **Discuter et relayer ces propositions** auprès du Collège Ordinal Province du CNB.
- ✓ Créer à cet effet une **Commission Mixte Permanente** : 10 membres (5 du bureau, 5 du Collège Ordinal Province) pour structurer et renforcer nos liens.
- ✓ Multiplier les occasions d'échanges stratégiques : **5 rencontres annuelles entre le bureau de la Conférence et le Collège Ordinal Province du CNB.** Ajoutant aux échanges classiques du séminaire du bureau et de l'université d'été de la Conférence, trois rencontres supplémentaires :
 - les deux premières à la suite de deux assemblées générales de la Conférence (le samedi matin) ;
 - la troisième à l'occasion d'une journée intégrale de travail en province entre le bureau de la Conférence et le Collège Ordinal Province.
- ✓ Favoriser le pouvoir de proposition des conférences régionales en invitant leurs présidents à participer à trois bureaux chaque année. Lors de ces bureaux, **l'ordre du jour sera pour moitié proposé par les conférences régionales.**

La Conférence des Bâtonniers ne doit pas seulement réagir, elle doit proposer et construire !



Des services aux Ordres plus accessibles et diversifiés

En favorisant le travail en équipe et l'intelligence collective

La Conférence des Bâtonniers doit continuer à proposer des services et formations aux Ordres, ce qui constitue son ADN, **en intensifiant son ouverture aux membres des Conseils de l'Ordre et aux élus du Jeune Barreau** : il s'agit de remédier à la crise de l'engagement ordinal.

Je rendrai les services de la Conférence encore plus accessibles.

Enfin, l'accroissement des missions dévolues aux Ordres et leur technicité grandissante est incontestable : c'est pourquoi je propose également de nouveaux services pour les bâtonniers.

Pour atteindre ces objectifs, j'appliquerai une méthode de travail des commissions fondée sur le partage d'expérience entre le bureau et les bâtonniers en exercice.

J'aime le **travail en équipe** parce qu'il stimule l'intelligence collective.

Au sein même de la Conférence et de son bureau, j'entends instaurer, avec 5 vice-présidents de plein exercice, un fonctionnement véritablement collégial, afin que nos élus se sentent encore davantage responsabilisés et valorisés.

J'organiserai des commissions ouvertes aux bâtonniers et vice-bâtonniers :

J'ai présidé la toute première commission Territoires et initiatives des Ordres.

Notre philosophie était de partager avec les bâtonniers en exercice, d'échanger sur leurs expériences et de permettre ainsi une plus grande transversalité entre les bâtonniers et le bureau de la Conférence.

Cette méthode a également permis aux bâtonniers qui le souhaitaient, de dupliquer les actions mises en œuvre avec succès dans d'autres barreaux.

Cette méthode a prouvé son efficacité au sein de l'actuelle commission MARD puisque chaque webinaire associe une cinquantaine de bâtonniers en exercice ou de délégués ordinaires aux travaux de la commission pour mettre en place une politique ordinaire de l'amiable visant notamment à placer l'acte d'avocat au cœur du mouvement de déjudiciarisation.

1. Actions sur l'accessibilité de la Conférence

- ✓ **Un organigramme plus précis de la Conférence** : chaque bâtonnier doit pouvoir identifier et contacter rapidement l'interlocuteur répondant à sa problématique (le président de commission dont j'ai besoin, le membre du bureau ou le salarié référent sur la question qui m'intéresse...) : les adresses mails et les lignes téléphoniques directes seront accessibles et un organigramme précis pour savoir qui fait quoi vous sera donc remis en début de mandature.
- ✓ **Je propose pour chaque bâtonnier un référent parmi les membres du bureau.**
L'objectif est double :
 - **Maintenir un lien humain constant entre la Conférence et les bâtonniers en exercice**, au-delà des assemblées générales nécessairement formelles et codifiées. Ce membre du bureau émanant de préférence de la conférence régionale du barreau concerné, pourra ainsi assister une fois par an, en présentiel ou en visio, au Conseil de l'Ordre du barreau référent pour évoquer l'institution à bâtons rompus. Cette femme ou cet homme **référent de votre barreau**, ce sera aussi un visage qui incarnera peut-être encore davantage l'institution, **ce sera votre interlocuteur privilégié, y compris en cas d'urgence.**
 - **Apporter une assistance complémentaire** aux bâtonniers disposant d'un staff limité dans leur Ordre. Le référent du bureau pourra ainsi résumer tel projet de loi ou synthétiser sous forme de fiches pratiques tel projet soumis par le CNB à la concertation des barreaux
- ✓ **L'accessibilité de tous aux assemblées générales et aux séminaires de la Conférence** : la prise en charge plafonnée par la Conférence des frais de déplacement et d'hébergement pour les assemblées générales sera maintenue pour les bâtonniers de l'hexagone et d'outre-mer.
Les séminaires des Dauphins et des membres du Conseil de l'Ordre seront mis en ligne pour que nos confrères d'Outre-Mer puissent en tirer profit en dépit du décalage horaire.

2. Proposition de nouveaux services

- ✓ **Organisation de webinaires** en format court (1h30) intéressant le quotidien des bâtonniers. Pour exemple :
 - **L'ingénierie financière** pour acheter une maison de l'avocat, pour acquérir une crèche ou pour soutenir tout autre projet structurant pour les barreaux ;
 - **Le media-training** : comment bien communiquer avec la presse, les autorités publiques
 - La communication sur **les réseaux sociaux** ;
 - L'intégration au sein des Ordres des préoccupations et du développement des projets liés à la qualité de vie au travail ;
 - **La déontologie** en fonction des évolutions réglementaires, jurisprudentielles ou des questions d'actualités ;
 - Les relations avec les **CARPA**.

- ✓ **Favoriser la mutualisation des services de la Conférence** : pour financer ici un chargé de communication, là un psychologue ou un assistant social pour aider les confrères en difficultés ou encore un spécialiste des bilans de compétences...
Le cadre spécifique de chaque conférence régionale se prête parfaitement à une telle mutualisation des idées et des moyens.
Il est désormais très urgent de mutualiser efficacement nos moyens en matière d'intelligence artificielle générative !

- ✓ **Création d'un pôle d'innovation en IA** : pour accompagner les barreaux vers l'intelligence artificielle générative. Celle-ci ne remplacera heureusement pas l'avocat mais il faut la maîtriser, ce qui supposera une veille permanente sur le plan technologique, des cycles de formation performants pour les Ordres et là encore une mutualisation des coûts.
L'accent devra être mis de façon impérative sur les outils que la Conférence pourra, à très brève échéance, proposer aux bâtonniers, en particulier via les prestataires faisant partie de son écosystème.

- ✓ **Création d'une commission Economie et Entreprises** : Il est temps que la Conférence soit davantage associée aux grands débats économiques et financiers qui concernent la profession d'avocat.
Les barreaux de province doivent eux aussi être entendus sur des sujets concrets comme la TVA, la facturation électronique ou la transformation numérique.
Enfin, cette nouvelle commission, permettra à notre Conférence de s'emparer davantage de thèmes qu'elle a peut-être trop délaissés, comme le droit économique et des affaires, sujet majeur par ailleurs en prise directe avec la protection de notre périmètre du droit.

- ✓ **Création d'une commission Périmètre du droit** :
Je créerai une commission Périmètre du droit, ce sujet étant la première préoccupation exprimée par nos confrères au regard de la grande consultation des avocats organisée par le CNB.
Cette commission sera un soutien aux bâtonniers et un relais vers la commission exercice du droit du CNB pour combattre localement les braconniers du droit : l'avocat doit être l'acteur incontournable de l'offre juridique !

- ✓ **Création d'un référent au bureau de la Conférence pour les personnes en situation de handicap** :
Il s'agira notamment d'aider les barreaux à mettre en place des permanences dédiées et de les intégrer aux CLAJ.

- ✓ **Accompagnement de la mise en oeuvre du contrat d'apprentissage** :
Accompagnement des bâtonniers par la commission Formation dans la mise en oeuvre du contrat d'apprentissage optionnel en synergie avec les Présidents des Écoles (webinaires informatifs, diffusion de kits pédagogiques, intervention à l'assemblée générale, etc.).

- ✓ **L'engagement européen de la Conférence des bâtonniers** :
Je mettrai à disposition des bâtonniers les compétences juridiques de la Délégation des Barreaux de France (DBF) en organisant au moins 2 webinaires annuels sur les sujets d'actualité (droit de l'Union et droits fondamentaux).
Ces webinaires seront organisés par les experts de la Conférence auprès du CCBE, la DBF et ouverts à tous les bâtonniers et vice-bâtonniers.
La Conférence accompagnera les barreaux dans l'accès aux financements publics et privés aux fonds européens avec l'appui de la DBF.

- ✓ **Les satellites de la Conférence des Bâtonniers** :
Ils rendent des services essentiels à notre institution, mais ils doivent être davantage sous contrôle politique et financier afin d'assurer la transparence.
Les fortes hausses des primes d'assurances de certains barreaux en 2024 ont été trop brutales.
Une fois élu, j'entends exercer pleinement mon rôle de Président du Conseil de Surveillance de la SCB, tout en considérant les services multiples rendus par cette institution.
Dès mon élection, j'organiserai un audit économique, financier et juridique des satellites de la Conférence (SCB, BDS, JURI'PREDIS...) afin que les barreaux en reprennent le contrôle.

Pour des bâtonniers et vice-bâtonniers plus en lien avec la Conférence !

Une Conférence vigie de l'Etat de droit, en France et à l'international

En ces temps troublés par trop d'attaques contre la défense et l'Etat de droit, la Conférence des Bâtonniers doit rappeler le caractère structurant de nos principes essentiels dans une démocratie

Dans ce contexte je propose :

- ✓ La création d'un **Observatoire de l'Etat de droit** pour une vigilance proactive sur les atteintes aux droits fondamentaux, avec la participation de la Défenseure des droits, d'universitaires, de journalistes et de personnalités qualifiées (auteurs, philosophes, sociologues, engagés pour la défense de l'Etat de droit).
La Conférence se doit en outre de veiller à l'effectivité de la mise en œuvre des droits sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultra-marin. **A cet égard, les barreaux d'Outre-mer ne peuvent en aucun cas être laissés pour compte.** S'agissant en particulier de l'accès au droit : le combat pour la revalorisation de l'aide juridictionnelle sera notamment mené avec toute mon énergie.
- ✓ La structuration d'un **partenariat avec les délégués régionaux de la Défenseure des droits faisant des bâtonniers et vice-bâtonniers les sentinelles de la démocratie locale.**
- ✓ La **finalisation de la plateforme recensant les violences faites aux avocats :**
Dès 2023 j'ai répertorié, au sein d'une commission dédiée, les agressions physiques et verbales perpétrées contre nos confrères.
Nous avons ainsi créé au sein de la Conférence un outil statistique dédié témoignant, lui aussi, d'un effritement de l'acceptation de l'Etat de droit en France.
Nous avons encouragé les bâtonniers à se constituer partie civile au nom de leur barreau aux côtés de leurs confrères agressés, en répertoriant les jurisprudences utiles à cet égard.
La plateforme dédiée à ces violences inacceptables sera finalisée pendant mon mandat.
- ✓ **L'adoption de la Convention européenne pour la protection de la profession d'avocat** crée un outil juridique contraignant garantissant la sécurité, l'indépendance et la capacité des avocats à exercer pleinement leur mission. L'échelle européenne est déterminante pour préserver notre Etat de droit.
Sous mon impulsion, la Conférence des Bâtonniers œuvrera plus que jamais pour l'Europe du droit !
- ✓ Le renforcement du **réseau de soutien et d'accueil** pour les avocats en danger à l'étranger, avec une présence physique lors des procès sensibles : une préoccupation constante de la Conférence parce que la confraternité ne connaît pas de frontières.

L'Etat de droit ne se défend pas seul : la Conférence des Bâtonniers en sera l'un des boucliers !

Je serai, si vous m'accordez votre confiance,
un président à l'écoute,
avec une **équipe** rassemblée autour de
5 vice-présidents de plein exercice.

Je serai aussi **un président de combat !**

Ensemble,
nous lutterons sans crainte contre une adversité
qui en inquiète beaucoup aujourd'hui.

Ensemble,
grâce aux solutions concrètes que je préconise
et à notre force collective,
nous construirons une Conférence des Bâtonniers
plus forte, plus influente et plus efficace !



Mon parcours

au service de la profession

2001
Prestation
de serment et
inscription au Barreau
de Strasbourg

2004
Inscription au Barreau
de Bordeaux en
exercice individuel puis
en association

2009-2015
Administrateur puis
membre du Bureau de
la CARPA Sud-Ouest

2014
Création de la SCP
Bayle-Joly

2010-2021
Chargé d'enseignement à
l'Ecole des Avocats
ALIENOR

2014-2019
2022-2024
Membre du Conseil de
l'Ordre du Barreau de
Bordeaux

2020-2021
Bâtonnier de l'Ordre
des avocats du
Barreau de Bordeaux

2022-2024
Vice-Président de la
Conférence des
Bâtonniers

2018-2021
Membre de la
commission d'aide
sociale de la CNBF

2025
Candidat à la
présidence de la
Conférence des
Bâtonniers

2024
Président de la
commission "Territoires
et initiatives des Ordres"
de la Conférence des
Bâtonniers

2024
Membre de la formation
de jugement disciplinaire
de la Cour d'appel

